Raif

Revue archéologique d'Île-de-France

Numéro 2 – 2009

David LAVALL
Christian PIOZZOLI

LES VESTIGES DE LA PORTE DE ROSNY DE MANTES-LA-JOLIE (YVELINES) : LECTURE COMPARÉE DES VESTIGES SOUTERRAINS ET DU « CHOUQUET », LIVRE DE COMPTES DES FORTIFICATIONS DURANT « L'OCCUPATION ANGLAISE »

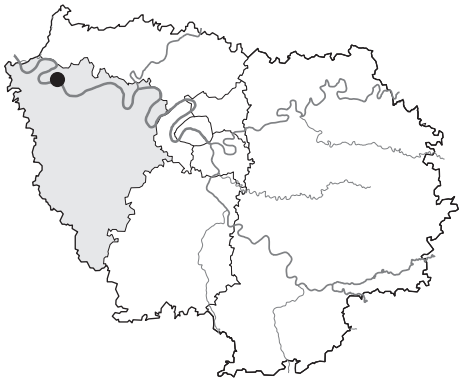

Résumé

En 1998, des travaux effectués place de la République, à Mantes-la-Jolie permirent de mettre au jour les vestiges de la salle basse dans la tour nord de la porte de Rosny de l'enceinte médiévale. Trois canonnières furent identifiées. Les deux premières étaient conçues pour le tir d'armes portatives, l'une d'entre elles conservant une broche métallique pour l'utilisation d'une haquebute. Le « Chouquet », livre de compte des travaux de fortifications réalisés sous l'occupation anglaise (1419-1449), date cet aménagement d'avril 1430 et permet également la restitution de la physionomie générale de la porte. De surcroît, le « Chouquet » détaille le système fiscal instauré par le souverain anglais pour financer les travaux de fortification et leur mise en œuvre par les maçons, maréchaux-ferrants, charpentiers... Sans doute aménagée à la fin du troisième quart du XVe s., la troisième canonnière, à la française, était probablement prévue pour l'utilisation d'un petit veuglaire.

Abstract

In 1998, road-works being carried on the Place de la République at Mantes-la-Jolie revealed remains of the lower room of the north tower of the Rosny Gate, part of the mediaeval town wall. Three gun-loops were identified of which two were for the use of semi-portable hand ordnance, one still having the metal pin for lodging an arquebus. The "Chouquet", a book of accounts relating to fortifications established under the "English occupation" of 1419 to 1449, dates these fittings to April 1430 and provides information on the Gate's general layout. In addition, the "Chouquet" gives details of the taxation system introduced by the English ruler to finance work on the fortifications and the employment of masons, blacksmiths, carpenters etc. The third gun-loop, of French type, was probably installed during the third quarter of the 15th century to receive a small veuglaire-type cannon.

Mots-clés : *Moyen Âge, bas Moyen Âge, XVe siècle, enceinte urbaine, fortification, tour, canonnière, artillerie.*

Keywords : *Middle Ages, late Middle Ages, 15th century, town wall, fortification, tower, gun-loop, artillery.*

En août 1998, à l'occasion des travaux de réhabilitation de la place de la République à Mantes-la-Jolie, une pelle hydraulique met fortuitement au jour les vestiges d'une salle souterraine voûtée. Après expertise du Service régional de l'archéologie, il apparut que celle-ci est localisée à l'emplacement de l'enceinte urbaine médiévale de Mantes, plus précisément de la porte de Rosny, détruite au XVIIIe s.

Au Moyen Âge, face au duché de Normandie, Mantes-la-Jolie était la première ville royale de la vallée de la Seine pour le contrôle des liaisons fluviales et routières entre Paris et Rouen. Par ailleurs, l'itinéraire nord-sud de la vallée de la Vaucouleurs, parallèle à la frontière ducale, reliait les villes de Chartres et Beauvais en franchissant la Seine à Mantes. En raison de cette situation de frontière et de nœud de communication, les Capétiens puis les Valois furent particulièrement attentifs au renforcement de cette ville si stratégique, tant du point de vue politique que commercial (DUFAŸ 2000, p. 24-25). Ainsi, dès le XIe s., la constante rivalité entre les ducs de Normandie et les Capétiens entraîna la création d'une première enceinte défensive. Celle-ci fut étendue au fur et à mesure du développement urbain et matérialisa, peu ou prou, les limites de Mantes jusqu'au début du XXe s. (fig. 2).

À partir du milieu du XIVe s., Mantes subit de plein fouet les désordres de la guerre de Cent Ans. Durant cette période, la ville est successivement prise par l'un ou l'autre des adversaires à neuf reprises (LAVICHER 1971, p. 92-111). De ce fait, des travaux furent régulièrement engagés pour renforcer l'enceinte urbaine. Dès 1351 Charles de Navarre, allié des Anglais, engagea une première campagne de consolidation des fortifications. Puis, après la reprise de Mantes par Du Guesclin en 1365, le roi Charles V poursuivit les travaux (DUFAŸ 2000, p. 34-40). En 1419, les bourgeois de Mantes livrèrent la ville à Henry V Lancastre, qui disposa ainsi d'une place forte majeure pour le contrôle de la région, Mantes se situant désormais à la limite des possessions anglaises de Normandie et de la France anglo-bourguignonne (CURRY 2000, p. 175-176). De ce fait, entre Rouen élevée au rang de nouvelle capitale du royaume et Paris gagnée à la cause bourguignonne, Mantes jouait un rôle particulièrement actif dans la nouvelle carte politique du royaume (*ibid.*, p. 177). Suite à la signature du traité de Troyes qui instaura le principe de la double monarchie en 1420 (JOUET 1999, p. 51) et légitima l'autorité d'Henry V, la commune ne fut plus « occupée » car relevant de la seule autorité du Lancastre. Avec la mort de ce dernier en 1422, puis avec celle de Charles VI, la commune dut obéissance à Henry VI, seul souverain légitime, mais seulement âgé d'un an. C'est donc

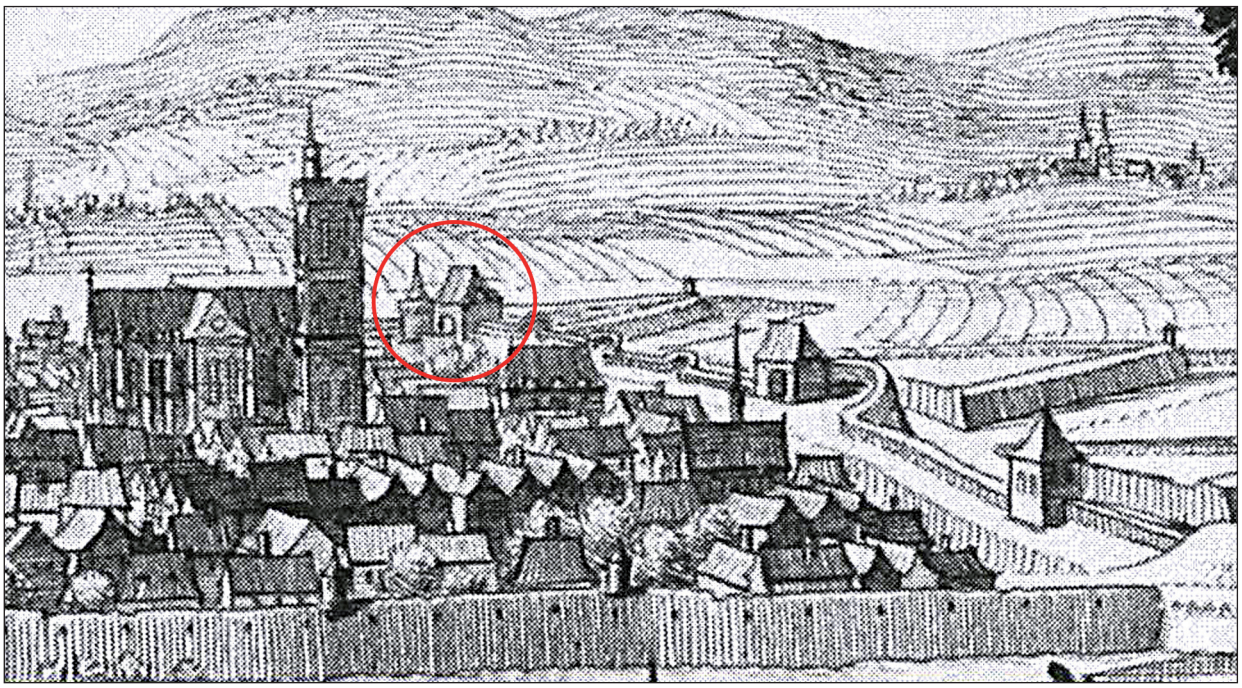

Fig. 1 - Détail de la gravure *Mante* (Matthäus Merian 1657). Immédiatement à droite du clocher de l'église Saint-Maclou, on distingue les parties hautes et les toitures de la porte de Rosny, en l'occurrence la tour sud ceinturée d'un chemin de ronde en encorbellement et le corps de logis. La tour nord, dont les vestiges ont été retrouvés en 1998, n'est pas visible.

aux exigences du duc de Bedford, frère de Henry V et régent, que la commune se plia. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle campagne de travaux fut engagée et se prolongea jusqu'en 1449, date de la fin de « l'occupation anglaise ».

À cette époque, on estime que la population de Mantes s'établissait à environ 2000 habitants (BRESSON 2000, p. 4). L'enceinte présentait une circonférence supérieure à 1,5 km et comportait sept portes et treize tours (GERBER 2001, p. 68). Les trois principaux accès étaient la porte aux Saints ou Chatraine placée à l'est sur la route de Paris, la porte aux Images ou du Pont donnant accès au pont traversant la Seine en direction de Beauvais, et la porte de Rosny ouverte à l'ouest, vers Rouen. Cette dernière constituait le plus important élément fortifié de l'enceinte.

À l'époque de l'intervention, les informations relatives à la porte de Rosny apparaissaient assez sommaires. En 1876, Eugène Grave, un historien local qui avait fortuitement observé les fondations lors de travaux, décrivait « deux grosses tours rondes, reliées entre elles, assez rapprochées, de manière à laisser en dessous le passage d'une voiture. [La

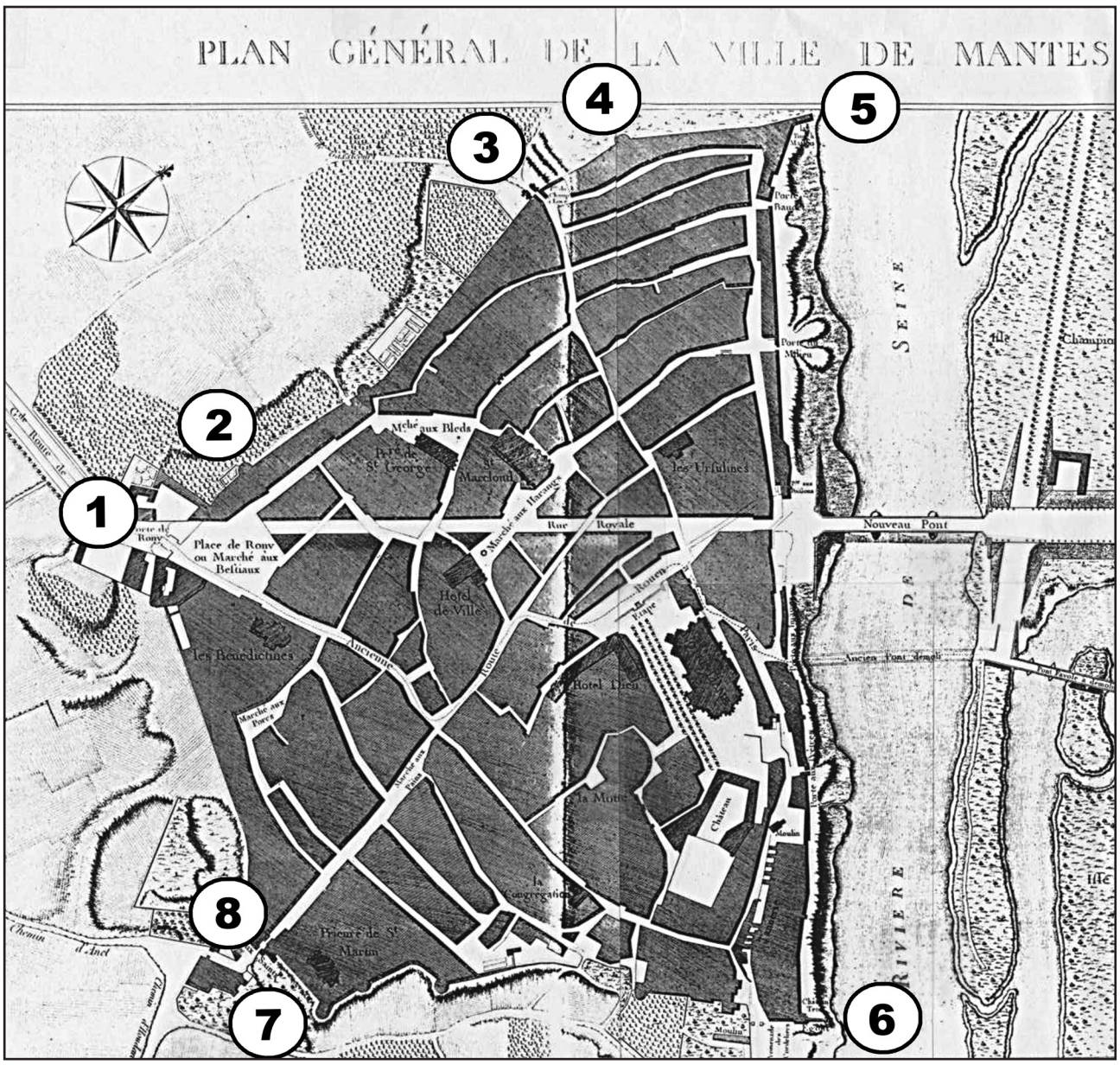

Fig. 2 - Extrait du *Plan général de la ville de Mantes avec ses nouveaux ponts et leurs abords* (v. 1756-1765). Ce plan du XVIIIe s. montre l'organisation des fortifications urbaines de Mantes léguées par le Moyen Âge. **1**, porte de Rosny ; **2**, tour des Hautes Bruyères ; **3**, porte Chant-à-l'Oie ; **4**, tour Grise ; **5**, tour Saint-Roch ; **6**, château Festu ; **7**, tour Saint-Martin ; **8**, porte aux Saints.

porte de Rosny] avait un étage, et un toit en poivrière au-dessus de chaque tour. C'était là, autrefois, qu'était gardés la poudre et divers engins de guerre appartenant à la ville » (LACHIVER 1971, p. 82). En 1925, Eugène Saintier, autre historien mantais, publia un livre consacré aux fortifications de Mantes. Pour lui, la construction ou la reconstruction de la porte de Rosny avait été entreprise en 1313-1315, à la demande de Louis le Hutin (SAINTIER, 1925, p. 40-41). Eugène Saintier précisait que la porte « portait les armes de la ville et était composée de deux tours assez rapprochées ; mais laissant entre elles le passage de voiture, les tours reliées par un bâtiment rectangulaire étaient construites avec les matériaux provenant des charniers du cimetière et des maisons du faubourg ; les charpentes étaient couvertes en tuiles ». Cette description était accompagnée du plan des vestiges souterrains qu'Eugène Saintier avait visités en 1891, ainsi que du relevé « des fragments de murs » du rez-de-chaussée observés en 1922 (fig. 6). Enfin, des observations archéologiques avaient été effectuées en 1982 par le Credop (Centre régional d'études historiques et documentaires de l'ouest parisien) lors de terrassements effectués place de la République, mais sans avoir donné lieu à la rédaction d'un rapport (information Olivier Blin).

Pour sa part, l'iconographie est assez approximative. La pièce la plus ancienne est un plan manuscrit de Mantes à la fin du XVIe s. (AN III Seine-et-Oise 418) sur lequel on distingue, comme l'indiquait Eugène Saintier, deux tours précédant un bâtiment central traversé par un passage charretier. Cette disposition est confirmée par le *Plan de dîmage des chanoines* de 1622 et sur une estampe conservée à la Bibliothèque nationale de France (coll. Lallemant de Betz, Vxs 23, Ft 5, n° 2897). En revanche, les deux gravures représentant Mantes depuis les coteaux de Limay, respectivement datées du règne de Henri IV (CHASTILLON 1641) et du milieu du XVIIe s. (MERIAN 1657), ne montrent plus que les parties hautes du bâtiment central et de la tour sud (fig. 1). La démolition des parties hautes de la tour nord peut donc être datée de la première moitié du XVIIe s., époque de la destruction de certaines fortifications édifiées autour de la porte de Rosny (SAINTIER 1925, p. 41 ; LACHIVER 1971, p. 178-179). Enfin, le *Plan général de la ville de Mantes avec ses nouveaux ponts et leurs abords,* dressé vers 1756-1765 préalablement au percement de l'actuelle rue Nationale à travers la ville ancienne, représente les tours de la porte de Rosny au trait fin, c'est-à-dire de la même façon que les édifices à démolir (fig. 2, 3). Ce détail prouverait que la démolition du siècle précédent n'avait été que partielle. Enfin, le *Cadastre napoléonien* permet, d'après la dimension des parcelles bordant l'enceinte, d'estimer la largeur du fossé, tout au moins pour l'Époque moderne, à environ 26 mètres. Un pont dormant associé à un pont-levis permettaient son franchissement.

L'ensemble de la documentation disponible, et plus particulièrement les relevés d'Eugène Saintier, indiquait que la porte de Rosny était constituée d'un bâtiment à l'intérieur duquel s'ouvrait la porte proprement dite, flanquée de deux tours. Élément majeur de l'enceinte, cette porte redécouverte en 1998 restait pourtant mal connue. Sur le

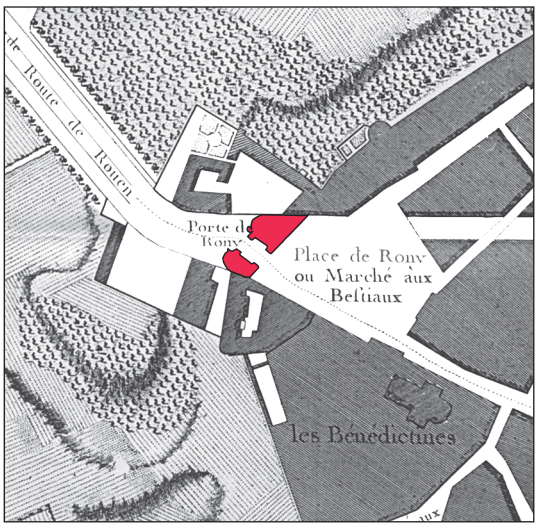

Fig. 3 - Détail du *Plan général de la ville de Mantes avec ses nouveaux ponts et leurs abords* (v. 1756-1765). La porte de Rosny, dont les derniers vestiges doivent être arasés, est tramée en rouge.

Fig. 4 - Mantes-la-Jolie (Yvelines). Vue de la place de la République au moment de l'intervention archéologique. L'accès à la salle basse s'effectue grâce à l'échelle posée entre les parois blindées et les vestiges arasés de la tour sont remblayés. © C. Piozzoli (SRA Île-de-France).

terrain, de nombreuses divergences furent constatées entre les plans publiés par Eugène Saintier en 1925 et les vestiges effectivement mis au jour. Le Service régional de l'archéologie prescrivit alors une opération archéologique urgente ayant pour objectif le relevé des maçonneries dégagées. Cette intervention confiée à un agent de l'AFAN (Association pour les fouilles archéologiques nationales) fut menée en co-activité avec les travaux de réhabilitation de la place.

UNE INTERVENTION ARCHÉOLOGIQUE DANGEREUSE

Lors de la mise au jour des vestiges de la porte, la pelle hydraulique avait provoqué de nombreux désordres dans les maçonneries (fig. 4, 5). De plus, la circulation routière sus-jacente à la tour et le chantier voisin étaient sources de fréquentes et considérables vibrations. Celles-ci engendrèrent le développement rapide de fissures et la descente de certains voussoirs des arcs doubleaux. En raison du danger d'effondrement l'opération fut interrompue au bout de deux jours. De ce fait il ne fut pas possible de mener une véritable étude d'archéologie du bâti, laquelle n'aurait été possible qu'après l'interruption de la circulation routière et du chantier. Il aurait également été nécessaire d'évacuer les dizaines de mètres cubes de remblais occultant la base des vestiges. Les fossés étaient également remblayés de longue date et le parement externe restait inaccessible. Enfin, les travaux de surface étant presque achevés, il était impossible de vérifier le plan du rez-de-chaussée et les dimensions exactes de la tour anciennement relevés par Eugène Saintier (fig. 6). L'étude complète des restes de la porte aurait donc nécessité un tout autre volume de moyens. À la fin des travaux les risques d'effondrement de la route imposèrent le remblaiement interne des vestiges au sable. Depuis, ceux-ci sont toujours inaccessibles.

Toutefois, malgré le caractère rapide de cette intervention, les observations complémentaires réalisées par Nicolas Faucherre (Université de Nantes) et Philippe Dangles (architecte DPLG), ainsi que l'éclairage historique du « Chouquet » livre de compte particulier des travaux de fortifications réalisées sous « l'occupation anglaise », étudié par

Fig. 5 - Mantes-la-Jolie (Yvelines). Vue de la salle basse de la tour nord de la porte de Rosny au moment de sa découverte. Les deux arcs signalent l'entrée des canonnières du saillant, comblées sur environ 1,70 m d'épaisseur. Les voussoirs du second arc doubleau sont fissurés et ont commencé à s'affaisser, et les déblais visibles au pied des maçonneries sont issus des désordres causés par la pelle hydraulique. © C. Piozzoli (SRA Île-de-France).

David Lavall (Éducation nationale, Académie de Versailles), permettent non seulement de proposer une nouvelle description de la porte de Rosny et des aménagements consécutifs à la généralisation de l'emploi de l'artillerie, mais aussi de mettre en évidence le complexe système d'imposition mis en place pour financer les travaux.

LES VESTIGES DÉCOUVERTS

L'accès aux vestiges souterrains de la tour nord de la porte de Rosny s'effectuait par un escalier droit très détérioré par les travaux (fig. 7). L'orientation de cet escalier coïncidait avec le bâtiment accolé aux tours, dont les fondations avaient été observées par Eugène Saintier (fig. 6). Cet escalier d'accès était voûté en anse de panier et sa hauteur sous voûte, détruite, a été estimée à 1,90 mètre. Il desservait une salle basse (fig. 5) présentant un plan en fer-à-cheval, avec une longueur de 4,60 m pour 2,30 m de large. L'épaisseur des murs de la tour a été estimée à environ 3,60 mètres. Le parement était constitué de moellons de tout-venant, mêlant des pierres d'au moins quatre origines pétrographiques distinctes. Un sondage ouvert au pied de l'escalier a permit d'observer le comblement de la salle, un remblai de pierres mêlées de mortier, avec quelques tessons du XVIIIe s. À 1,70 m de profondeur est apparu un niveau de sable gravillonneux roux. Il fut ainsi possible d'estimer la hauteur sous voûte à 4 mètres.

La salle se composait de deux travées carrées et d'une extrémité semi-circulaire légèrement dissymétrique. Le couvrement de la première travée était constitué d'une voûte rampante, et dont les naissances n'étaient pas au même niveau. La seconde travée était voûtée en plein cintre et un cul-de-four couvrait l'extrémité. Ces trois éléments étaient séparés par deux arcs doubleaux constitués de voussoirs chanfreinés. Dans la voûte, un orifice carré, percé contre la clé de voûte du second dou-

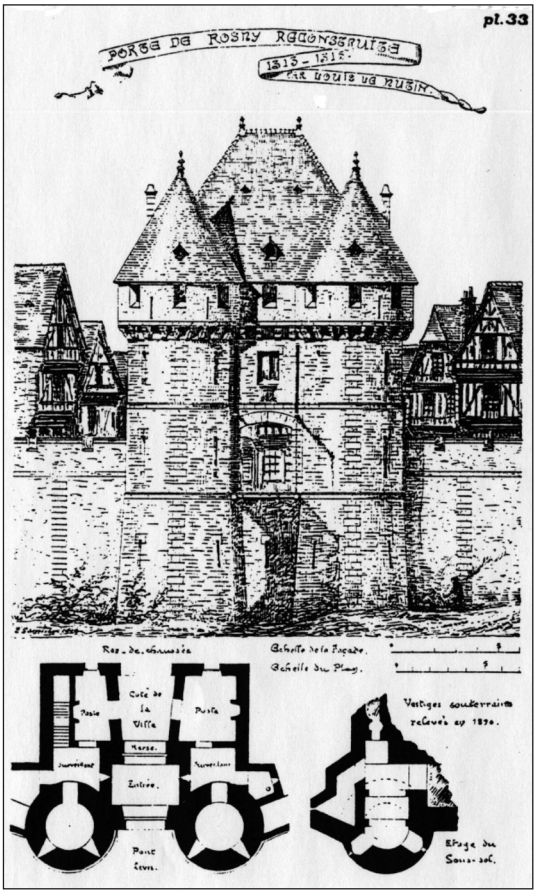

Fig. 6 - Mantes-la-Jolie (Yvelines). Plan et coupe des vestiges relevés par Eugène Saintier, accompagnés d'une évocation de la porte de Rosny (Saintier 1925, pl. 33). Les différences avec nos relevés sont notables.

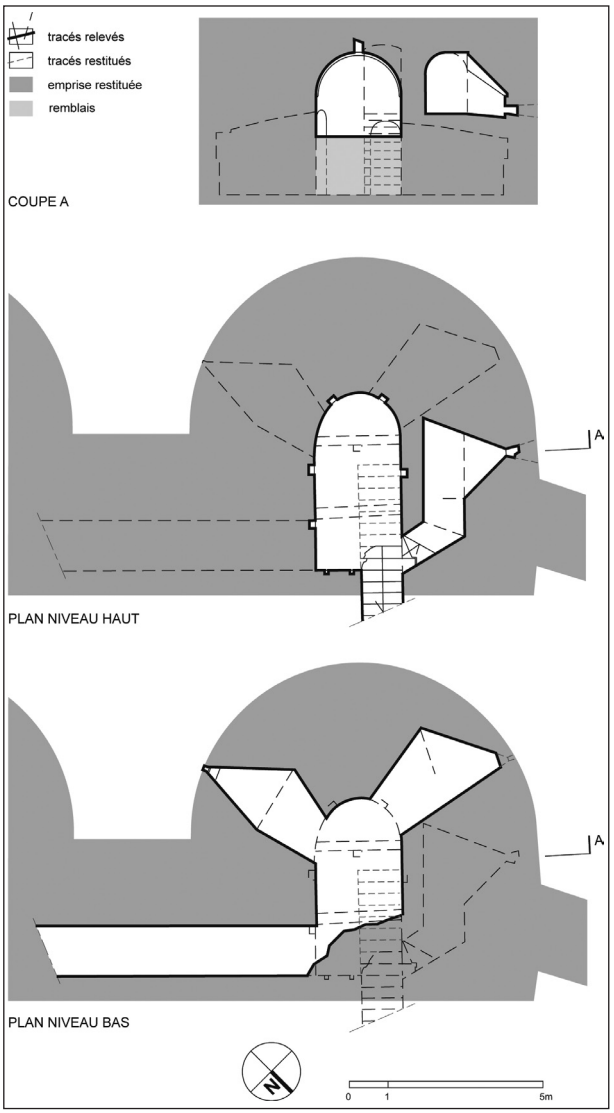

Fig. 7 - Plan et coupe des vestiges de la tour nord de la porte de Rosny, tour nord. © N. Faucherre (université de Nantes), P. Dangles (architecte DPLG).

bleau, pouvait servir de dispositif de ventilation et de porte-voix. La salle desservait deux niches de tir aménagées dans l'épaisseur du mur de l'extrémité semi-circulaire ainsi qu'un couloir et une galerie dans la première travée.

La niche de tir du flanc sud, de plan pentagonal dissymétrique, battait le fossé sous le pont-levis. Elle était couverte d'une voûte de profil en anse de panier. Au fond de cette niche, un sondage permit de dégager une ouverture de tir large de 8 cm et haute de 65 cm, dont la base reposait sur une allège. À la base de l'ouverture, une barre métallique transversale d'une vingtaine de centimètres de long était scellée dans les murs latéraux de l'ébrasement. Il s'agissait d'un dispositif de calage pour l'absorption du recul d'un canon à main. La niche de tir du flanc ouest, de plan quadrangulaire dissymétrique, défendait le fossé en direction de la tour des Hautes Bruyères. Le remblaiement en a interdit l'accès, mais son couvrement était identique à celui de la niche sud.

À gauche de l'escalier, une galerie voûtée en anse de panier, d'une hauteur sous voûte de près de 2,5 m, était aménagée en direction de la tour sud. Si l'on s'en tient au plan publié par Eugène Saintier, cette galerie aménagée sous le corps de logis constituerait l'unique accès à la salle basse de la tour sud (fig. 6).

À droite de l'escalier s'ouvrait un petit couloir coudé long de près de 2 m qui donnait accès à une troisième niche de tir. À l'entrée du couloir trois marches édifiées avec des pierres de récupération contrastaient nettement avec l'aspect soigné de l'escalier principal. Le couvrement du couloir était en plein cintre. Assez frustre, il était constitué de moellons bruts de taille ou à peine équarris. Notons encore que des traces d'oxydes métalliques visibles à l'entrée du couloir signalaient vraisemblablement l'emplacement des gonds d'une porte disparue.

La troisième niche de tir présentait un plan triangulaire. Longue de 2,2 m et large de 1,7 m, elle était assez exiguë et il était impossible d'y tenir debout. Son couvrement était en anse de panier et pénétrait dans la voûte du couloir, un voussoir arêtier permettant d'associer les deux systèmes. Au fond de la niche un orifice de tir quadrangulaire haut de 20 cm et large de 17 cm, avec un ébrasement extérieur légèrement plongeant, était aménagé à une dizaine de centimètres du sol (fig. 8). Ce plan à double ébrasement en X, avec un orifice de tir en retrait du nu du mur extérieur, un isolement de la salle basse par un mur et une porte à l'entrée du couloir coudé, est celui d'une canonnière dite à la française. Orientée au nord-ouest, elle doublait la niche de tir aménagée à l'extrémité nord-ouest de la salle basse et flanquait le rempart en direction de la tour des Hautes Bruyères.

Le principal intérêt des vestiges de la porte de Rosny réside dans l'identification de niches de tir aménagées en canonnières. Toutes trois présentaient un large ébrasement permettant aux canonniers de circuler facilement autour de leurs pièces. En revanche, les largeurs des ouvertures de tirs montraient des valeurs très différentes, en l'occurrence seulement 8 cm pour la canonnière sud contre 17 cm pour la canonnière à la française. Vraisemblablement les canonnières relevaient de campagnes de construction distinctes. En effet, le mur sud-est de la salle basse, ses canonnières et la galerie sud étaient appareillés en assises horizontales et les blocs dressés présentaient tous le même type de layures. En revanche, la canonnière à la française était simplement excavée dans le blocage de la tour, et le mur la séparant de la salle était constitué de blocs de remplois disposés en assises irrégulières. Ces observations laissent supposer que la canonnière à la française relève de travaux postérieurs. D'autre part, plusieurs anomalies ont été décelées dans la disposition générale des vestiges. En premier lieu, l'extrémité semi-circulaire de la salle basse présentait un tracé irrégulier à proximité de la canonnière à la française. Si ce tracé avait été régulier, le diamètre du cul-de-four aurait dû être d'environ 2,75 m au lieu des 2,30 m mesurés entre les murs. D'autre part, une marche de l'escalier principal présentait une largeur de 1,42 m à l'entrée du couloir de la canonnière à la française alors que ce même escalier ne mesurait plus que 1,05 mètre.

Fig. 8 - Mantes-la-Jolie (Yvelines). Vue de l'ouverture de tir de la canonnière à la française. © N. Faucherre (université de Nantes), P. Dangles (architecte DPLG).

Ces deux observations, toutes deux réalisées à l'est des vestiges, laissent présumer que primitivement la salle basse était plus vaste et desservie par un escalier plus large. Cette modification ne peut être que consécutive à la création de la canonnière à la française aménagée par défoncement de la paroi est, puis par construction du mur l'isolant de la salle basse.

La morphologie des canonnières, avec la présence d'un dispositif d'absorption du recul d'une pièce d'artillerie portative, et le plan à ébrasement double en X de la canonnière à la française, plaidaient pour une datation haute à la fin du Moyen Âge. De ce fait, il s'agissait d'aménagements probablement contemporains de « l'occupation anglaise » de la première moitié du XVe s., et donc susceptibles d'être mentionnés par le « Chouquet ».

LE « CHOUQUET », UNE VILLE EN FORTIFICATION

En effet, les archives municipales de Mantes conservent un document remarquable et unique pour l'étude des fortifications et des activités des hommes chargés d'organiser son entretien : le « Chouquet », livre de compte particulier de 88 feuillets, expose les phases de constructions et les modifications apportées à l'enceinte entre 1429 et 1433, sous l'occupation anglaise. Durant tout le bas Moyen Âge les fortifications de la ville furent financées par les Mantais. De la sorte, on exigeait de la communauté un service d'entretien des remparts, des tours, des portes, des fossés, ainsi que le gué. Cependant, en raison d'un manque d'entretien, l'enceinte était très délabrée et n'était plus véritablement adaptée à la poliorcétique du XVe s., en particulier à l'usage de l'artillerie. Aussi, Henri V décida d'y mener une politique active de travaux de réfection et d'aménagement, faisant de Mantes un élément clé pour sa mainmise sur le pays et les opérations militaires alentours, comme par exemple l'expédition de Meulan en avril 1420 (GRAVE 1896, p. 16-17). Mantes, déjà acquise à la cause bourguignonne, s'accommoda de la domination des Lancastre dont la légitimité était réglée par le traité de Troyes. Ainsi, les Mantais ne faisaient que se soumettre à la seule autorité légale du royaume, et lorsque Henry V et plus encore le duc de Bedford décidèrent de la réfection des fortifications de la ville, ils le firent en s'adressant à leurs sujets et non à une population occupée. Cette légitimité politique reconnue, les Lancastre usèrent d'une politique fiscale particulière, et reprise aux Valois pour entreprendre la rénovation et l'aménagement de l'enceinte. Ainsi, Henry V puis son frère décidèrent d'abandonner à la commune une partie des taxes qu'ils prélevaient habituellement sur la vente du vin et du sel. Ce renoncement fut cependant assujetti à la condition expresse que le bénéfice fut affecté aux seuls travaux de fortification. Il s'agit d'une politique d'imposition indirecte commune aux villes occupées (JONES 1999, p. 111) : entre 1418 et 1422, Argentan, Bayeux, Caen, Evreux, Falaise, Gisors, Louviers, Mantes, Montvilliers, Pontoise, Rouen et Vire ont toutes contribué à ce système fiscal de financement de défense urbaine. À Mantes, l'attribution du titre « Chouquet » vient de la proximité étroite qui existe entre l'impôt levé sur le vin et les travaux que sa perception permit.

Si la décision de renforcement des fortifications était d'initiative royale, la réalisation était communale. En effet, les agents du roi, bailli et capitaine de la place, n'apparaissaient qu'à de rares occasions dans les documents et n'intervenaient pas directement en ce qui concernait le chantier de fortification. Adjudication des fermes des aides, levée des aides sur le sel, recettes du profit tiré de ces aides, adjudication et coordination des différents chantiers, toutes ces tâches étaient supervisées par des agents municipaux. Après autorisation du souverain (LAVALL 1997, p. 41) la ville procéda à l'adjudication de fermes extraordinaires, c'est-à-dire délégua à des particuliers la possibilité de percevoir certains revenus publics sous le contrôle du « recepveur du Chouquet et aide de la ville ». Ces fermes étaient des droits à encaisser l'aide, un impôt indirect perçu par le roi sur les marchandises, de deux sous par queue de vin (mesure d'environ 900 litres) qui y étaient vendues. Cette aide de deux sous est désignée dans les livres de comptes de la commune par le terme de « Chouquet ». Par le biais de ces adjudications la commune abandonna aux fermiers les soucis de la perception et disposa du numéraire nécessaire aux travaux. Quant aux fermiers, leur situation fut quelque peu délicate puisqu'ils ne purent escompter gagner de l'argent que si le produit qu'ils retiraient de la revente du vin, produit dont il fallait déduire la somme des aides perçues pour le compte de la ville, était supérieur au montant de l'enchère effectuée pour l'acquisition de leur ferme. Cependant, le fait que toutes les fermes trouvèrent acquéreur et que l'une d'elles, la ferme du Chouquet et apetissement des mesures à vin en la ville et faubourgs de Mantes, fut acquise au prix de 192 livres, démontre que l'espoir de gains importants était réel. D'autre

part, les fermes extraordinaires débordaient des limites de Mantes et concernaient également le vin vendu à Limay, Issou, Follainville et Guitrancourt. Par ailleurs, l'adjudication des fermes pouvant donner lieu à des contestations, un tribunal des contentieux fut mis en place parallèlement au tribunal des adjudications. Il était présidé par le lieutenant du bailli de Mantes, agent d'ordre royal, qui devait également superviser les adjudications en cours. La perception du « Chouquet » fit ainsi l'objet de tous les soins de la commune.

Cependant, le « Chouquet » n'était pas la seule aide reposant sur la vente du vin. En effet la pratique de l'apetissement avait aussi cours à Mantes. Elle permettait au tavernier de vendre son vin dans une mesure au volume diminué de la quantité équivalente à la valeur de la taxe versée aux autorités municipales. Déterminer dans quelle mesure l'apetissement est complémentaire au « Chouquet » est difficile. Le vin, taxé au nom du roi, occupait ainsi une place centrale dans le système de financement de l'effort de fortification. Par ailleurs, la revente du sel faisait aussi l'objet d'une taxation spécifique destinée à concourir aux travaux en cours. Ainsi le sel vendu dans le grenier à sel royal était taxé à hauteur de deux sous par minot (unité de mesure de matières sèches correspondant à environ 50 litres pour le sel). La perception de cette aide était l'affaire du commis au grenier qui n'était autre, après achat du titre, que le maire de Mantes.

En aval, nous retrouvons le même « recepveur » du « Chouquet » et aide de la ville sous le titre de « miseur des deniers des fermes extraordinaires ». Ainsi, le commis susnommé percevait d'une part le produit des aides prélevées sur le vin et le sel, et d'autre part affectait ce produit à l'enceinte urbaine en payant les différents entrepreneurs œuvrant à sa réfection. En faisant office d'agent de liaison entre la volonté royale maître d'ouvrage des travaux, et les entrepreneurs privés qui les exécutaient, ce « recepveur-miseur » était le rouage essentiel du système de fiscalité repris par les Lancastre. Cependant, sa sphère de compétence demeurait purement comptable, car un autre agent était en charge de l'attribution et de la supervision des chantiers.

En effet, Mantes qui a connu de nombreux remaniements de ses défenses sous Charles V, disposait depuis au moins 1364 d'un « maistre des œuvres » (DUPONT-FERRIER, 1964). À l'origine nommé par le roi en tant que « maistre des œuvres de charpenterie au roy à Mante », il n'apparaît dans les livres de comptes que sous les titres de « maître des œuvres de la ville », voire de « commis à faire faire les réparacions ». Aussi, non seulement le maître des œuvres qui conduisait les travaux durant l'occupation anglaise voyait ses compétences s'appliquer à tous les types de travaux, mais en plus il relevait directement de l'autorité de la commune, et non plus du roi ou du régent. De plus, il était investi de l'attribution à des entrepreneurs privés des différents chantiers qui avaient cours dans la ville et la surveillance de ces mêmes travaux et de leur adéquation avec les termes des contrats passés.

L'attribution des chantiers de réfection et d'aménagement des fortifications faisait l'objet d'un appel d'offre. Après examen des différentes enchères et propositions, le maître des œuvres désignait les entrepreneurs retenus. Ceux-ci se scindaient en deux groupes : livreurs et exécutants. Dans le premier groupe, majoritaires, se trouvaient les entrepreneurs qui livraient du bois dont les chantiers de fortification étaient de gros consommateurs, que ce soit sous une forme brute ou travaillée. D'autres entrepreneurs livraient du plâtre utilisé principalement pour assurer l'étanchéité des bâtiments. Les livreurs de chaux, clous et cordes étaient les moins nombreux. Du second groupe, celui des exécutants, se dégageait une nette majorité de maçons suivis à part égale par des charpentiers et des serruriers. Cette hiérarchie s'expliquait par la prédominance de la pierre dans les fortifications préexistantes et par leur délabrement général. En effet, l'intense campagne de travaux de 1429 à 1433 consista essentiellement en la réfection des remparts, tours et portes qui présentaient de nombreux trous qu'il convenait de boucher. Par ailleurs, les charpentiers étaient employés principalement à la réfection de planchers et toitures endommagés. Ils étaient également en charge du réaménagement des structures internes et externes aux fortifications et de leur modification. Les serruriers avaient, quant à eux, une rude besogne puisqu'en plus de réparer ou de changer les serrures de bois ou de fer, les huis des neuf portes et tours de l'enceinte urbaine, ils devaient encore forger, composer, ou agencer les chaînes qui entravaient le cours de la Seine et permettaient d'en contrôler l'accès. Ce contrôle était effectivement nécessaire puisque motivé par l'attaque menée en 1420-1421 par les troupes de Charles VII à partir du fleuve. Par ailleurs, ce même coup de main

entraîna le scellement des portes de la Pescherie et au Prêtre qui, toutes deux, sont des poternes donnant directement sur les berges. Ainsi, les travaux de fortification, entre 1429 et 1433, n'employaient pas moins de douze entrepreneurs-fournisseurs, seize maîtres, trois valets recensés, et un nombre fluctuant et indéterminé d'aides occasionnels (LAVALL 1997, p. 66-80).

Ces entrepreneurs, retenus par le maître des œuvres, étaient tous liés à la commune par un contrat stipulant les obligations des parties signataires. Ces documents étaient de deux types : les « cédules » qui permettaient aux entrepreneurs d'être rémunérés préalablement au commencement des travaux pour lesquels ils étaient engagés, et les « mandements » qui étaient des quittances de paiement dépendantes de la réalisation effective des travaux commandités. Les mandements paraissent être la forme de contrat prédominante. Ils concernaient avant tout les entrepreneurs-exécutants et correspondaient soit au travail d'une journée dans le cas d'une intervention mineure, soit le plus souvent au travail d'une semaine. Par ailleurs, ces mandements étaient toujours versés au seul nom des maîtres qui prenaient sur eux de payer leurs valets et apprentis. Dans sa forme le mandement respectait la hiérarchie des différents corps de métiers concernés. Notons que les aides, travailleurs occasionnels qui pouvaient aussi bien être des hommes que des femmes et dont le rôle se limitait la plupart du temps à celui de porteurs, n'étaient jamais liés à la commune par la signature d'un quelconque contrat, mais simplement payés à la tâche. Du moins ceux-ci apparaissent ainsi dans les livres de comptes de la ville car gagés par elle. Leurs homologues, recrutés directement par les différents maîtres, ne nous sont pas connus car faisant l'objet d'une comptabilité d'ordre privé. Aussi est-il malaisé d'estimer avec justesse le nombre d'acteurs présents sur les différents chantiers de la ville entre 1429 et 1433. Néanmoins, il s'agit d'un chantier qui favorisait nettement les entrepreneurs locaux et qui, pour certains, se trouvaient être des échevins de la commune. C'est là un point important : à l'exception de pièces d'artillerie que l'on fit venir de Rouen, le chantier de Mantes ne présentait – tant parmi les hommes et femmes qu'il employait, que parmi les matériaux qu'il nécessitait – qu'un rayonnement local.

Dans les faits, si Henry V décida, par l'intermédiaire du capitaine de la ville, de s'atteler à la réfection de l'enceinte urbaine dès 1420-1421, la campagne de travaux aux fortifications ne prit réellement corps qu'à partir de 1429. En effet, à l'issue d'une période de paix relative, la reprise des hostilités, et particulièrement les actions de Jeanne d'Arc, décidèrent le duc de Bedford, régent du royaume, au lancement d'un intense programme de réhabilitation et de modernisation des fortifications, certes à Mantes, mais également dans bon nombre de villes occupées.

LES MENTIONS DE LA PORTE DE ROSNY

Dans le « Chouquet », les informations relatives à la porte de Rosny sont assez abondantes et permettent de mieux discerner sa disposition. Ainsi, il apparaît que la porte devant laquelle court un fossé est équipée d'un pont-levis. En effet, en 1430-1431, plusieurs intervenants étaient payés par le miseur du « Chouquet », c'est-à-dire le trésorier receveur pour « avoir assis deux chaînes et deux crampons pesant XXIV livres de fer au pont de la porte de Rosny » (*Comptes de l'extraordinaire…*). Mais le 12 septembre 1434 (*Comptes des fermes…*, folio 9), une cédule indique qu'un dénommé Perrin et ses aides reçurent 8 sous pour « avoir aidé à démolir le pont-levis de la porte de Rosny », ce qui est confirmé par le fait que Michelet la Feron et son frère perçurent 16 sous pour « avoir esté à abattre et démolir le pont-levis de la porte de Rosny » (*ibid.*, f° 11). La porte proprement dite présentait deux herses successives équipées de câbles (*Comptes de l'extraordinaire…,* f° 66). Ces herses étaient de bois puisqu'en 1430 un intervenant perçut 8 sous pour « avoir fait de son bois quatre [...] à réparer la herse de la porte de Rosny que les gens d'armes avoit rompue » *(ibid.*, f° 21).

Au premier niveau de la tour, en 1429-1430, deux intervenants reçurent six sous parisis pour « avoir fait ung huis et une petite fenestre à la Porte de Rosny, lequel huis a esté mis en la guérite de dessus le pont de la dite porte ». Il semble qu'une bretèche, c'est-à-dire une construction en encorbellement, peut-être une loge, surplombait le pont-levis. À ce même niveau, la loge des portiers fut d'ailleurs entièrement réhabilitée entre 1429 et 1435. En 1430 des intervenants sont engagés pour « refevre le huis neuf qui est au premier estage de la Porte de Rosny ». Enfin, en octobre 1433, le maître maçon Colin Blanchandin fut réglé pour « avoir restompé des trous en la courtine de la porte de Rosny », laquelle surplombait probablement le premier étage de la porte. La porte fut également ornée d'une gargouille destinée à l'écoulement

des eaux de pluie. Le « Chouquet » mentionne aussi la création d'éléments de confort puisque la porte fut équipée d'au moins une cheminée dont la construction nécessita deux cents carreaux, et qui fut « rehaussée » en 1430 (LAVALL 1997, p. 104-106). Des coussièges furent également aménagés dans les embrasures. Au demeurant, les défenseurs de la porte bénéficiaient de latrines puisqu'en 1431 des intervenants furent payés pour avoir « esté ung jour à achever de couvrir les aysements de la Porte de Rosny ». Notons encore qu'en 1432, d'autres furent rémunérés pour avoir fait « une chambre à habillements en la porte de Rosny », mais il pourrait s'agir d'un espace dévolu au rangement de l'armement et des protections individuelles.

Relativement aux aménagements militaires, on apprend que durant la semaine du 23 avril 1430 des maçons furent gagés par le miseur de la ville pour avoir fait « quatre petites canonnières en la porte de Rosny en pierre de taille et huit autres petites canonnières en pierre de taille en la dite porte » (*Comptes de l'extraordinaire…,* f° 15). Les pierres de taille mentionnées dans le « Chouquet » furent probablement utilisées pour la confection des nouveaux orifices de tir. Par ailleurs, la même semaine, la commune acheta du « plastre mis en la porte de Rosny pour faire des canonnières » (*ibid.*, f° 16), vraisemblablement pour enduire les nouvelles ouvertures de tir. Toujours en 1430, la puissance de feu est renforcée grâce au « gros canon de la tour de haulte bruyère osté et mis en la Porte de Rosny ». Plus tard, en 1434, quatre canonnières vinrent équiper « d'en hault » (*ibid.,* f° 71) de la porte, mais nous ne disposons pas de renseignements suffisamment précis pour savoir s'il s'agit ici de création de nouvelles canonnières, de la réhabilitation ou de la transformation de dispositifs préexistants. Au total, ce sont donc douze à seize canonnières qui furent aménagées dans les deux tours de la porte de Rosny, qui devint l'un des pivots de l'enceinte.

Le « Chouquet » rapporte encore deux éléments utiles à l'identification de certaines des pièces d'artillerie de la porte de Rosny. En effet, un feron, c'est-à-dire un maréchal-ferrant mantais, fut gagé en 1430 par la commune pour avoir fait une broche à canon neuve, en l'occurrence la barre d'appui transversale sur laquelle s'appuyait la pièce *(ibid.,* f° 16). Il est possible qu'une précédente broche ait cédé suite à un mouvement de recul trop important, un défaut structurel du métal ou un scellement inapproprié. Ce détail indique que la porte est alors équipée de pièces d'artillerie semi-portatives munies de crochets. Enfin, en 1433, un feron est payé par le miseur de la ville pour « cuiller à poudre à canon », achat prouvant que la porte est équipée d'haquebutes ou de couleuvrines à boîtes.

LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTILLERIE À POUDRE

La porte de Rosny était constituée d'un bâtiment symétriquement flanqué de deux tours se développant sur cinq niveaux (fig. 3, 6) et présentant chacune un diamètre d'environ 7 mètres. Tout d'abord, au niveau des fossés, il est possible de restituer une salle basse dans chacune des deux tours, ensemble desservi par une galerie spécifique (niveau 0). Durant la première moitié du XVe s. chaque salle desservait deux canonnières, soit un total de quatre pour ce niveau. La porte proprement dite s'ouvrait au rez-de-chaussée, face à un pont-levis. Il est fort probable que l'espace compris entre ces deux herses était pourvu d'un assommoir et adoptait un schéma de type herse-assommoir-herse courant dans les ouvrages d'entrée à partir du XIVe s. Il semble ici, et toutes précautions prises par rapport à la précision du relevé publié par Eugène Saintier, que quatre embrasures étaient aménagées dans l'épaisseur des murs des deux tours (niveau 1). Pour le premier étage (niveau 2), il est plausible de supposer l'existence de quatre ouvertures de tir supplémentaires. Enfin, un chemin de ronde (niveau 3), apparemment aménagé sur un encorbellement (fig. 1) où pouvaient être positionnés d'autres dispositifs de tir, surplombait l'ensemble de l'installation. Enfin les toitures, coniques au-dessus de chacune des tours et à quatre pans sur le bâtiment, couronnaient la porte en lui conférant un aspect monumental. Dès lors, et comme cela apparaît dans le « Chouquet », ce sont au moins douze embrasures de tir aménagées en canonnières et réparties sur trois niveaux qui se distribuaient symétriquement dans les deux tours de la porte de Rosny. D'autre part, la brièveté des travaux d'aménagement de canonnières durant la semaine du 23 avril 1430 laisse supposer qu'il s'agissait du simple réaménagement d'ouvertures préexistantes, probablement des archères. En effet, la création d'embrasures dans l'épaisseur des murs aurait entraîné de lourdes dépenses qui ne sont pas mentionnées. Le « Chouquet » précise aussi que le pont-levis était ainsi muni de chaînes avec un sas d'entrée disposant de deux herses en bois et défendu par une bretèche. L'agencement intérieur se perçoit grâce à la mention d'une loge, d'une chambre pour l'habillement et de deux dispositifs de confort que sont la cheminée et la latrine.

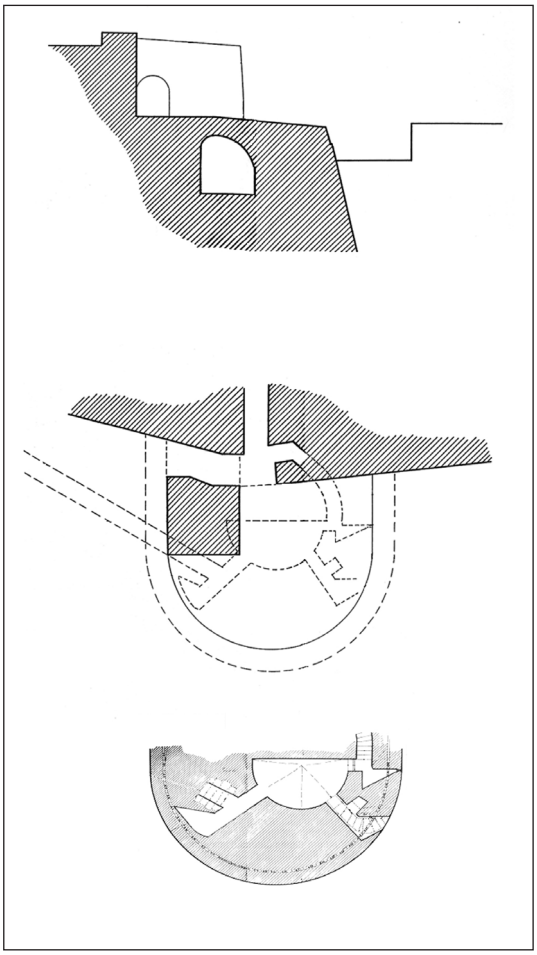

Fig. 9 - Relevé des vestiges de la tour Grise (Gojard 1961).

La tour Grise renforçait un saillant du nord de l'enceinte, à une centaine de mètres de la Seine, entre la tour Saint-Roch et la porte Chant-à-l'Oie. Bien que ses derniers vestiges fussent relevés et décrits préalablement à leur destruction en 1961, l'approximation des observations ne permet qu'une description sommaire.

La tour adoptait un plan en fer à cheval (long. env. 11 m) dégageant deux flancs rectilignes de longueurs inégales (long. respectives env. 4,7 et 7 m). La maçonnerie extérieure en grand appareil présentait un fruit prononcé, le passage du premier au second niveau étant marqué par un ressaut. Les dispositions intérieures, très dénaturées, peuvent se reconstituer comme suit. L'accès depuis la ville s'effectuait au niveau 1, par la gorge de l'ouvrage où un escalier tournant permettait d'atteindre la casemate basse du niveau 0. Aucun indice ne permet de comprendre l'accès au niveau 2 disparu. On peut supposer que la casemate du niveau 1 présentait un plan en fer-à-cheval avec deux ouvertures de tir en direction de la Seine, et probablement une disposition similaire vers le sud-ouest. En revanche, la casemate basse, assez exiguë, était semi-circulaire et couverte d'une voûte rampante. Elle desservait deux ouvertures de tirs aménagées vers la porte Chant-à-l'Oie, et une troisième orientée vers la tour Saint-Roch. Toutes trois adoptaient un plan triangulaire.

Cette tour présente de nombreuses similitudes avec la tour d'artillerie Saint-Martin, édifiée en 1446 pour renforcer la défense du côté de la route de Paris, à l'époque où les menaces de reconquête par les armées du roi Charles VII se précisaient. La tour Grise n'étant jamais citée par le « Chouquet », il est possible qu'elle soit contemporaine de la tour Saint-Martin.

L'intérêt principal des vestiges mis au jour réside cependant dans l'existence de canonnières contemporaines de la substitution de l'arsenal classique des armes de trait par les armes à feu. Cette période coïncide avec la soumission de la commune aux Anglais, nouveaux maîtres du royaume, et cette transformation architecturale s'inscrit dans ce contexte. Cependant, en ce qui concerne la porte de Rosny, la brièveté des travaux montre que l'adaptation à l'artillerie se fit dans le but de renforcer un point vulnérable de l'enceinte, avec hâte et souci d'économie, et cela au moment même des campagnes de Jeanne d'Arc.

La mention de canonnières par le « Chouquet » atteste bien de la spécificité de leur utilisation. L'originalité des deux canonnières aménagées en 1430 dans la salle basse de la porte de Rosny réside dans leur morphologie. En effet, l'ouverture de tir était constituée d'une fente verticale unique à la base de laquelle était ajustée une broche métallique. Il s'agit d'un dispositif original, radicalement différent des classiques archères-canonnières associant deux ouvertures de tir, en l'occurrence un orifice circulaire et une fente verticale. Ces canonnières étaient conçues pour le service de pièces d'artillerie portative, les seules suffisamment maniables pour être descendues dans la salle basse. De fait, la largeur de l'ouverture de tir de la canonnière sud, limitée à 8 cm, ne permettait que l'utilisation d'une arme de très petit calibre, de l'ordre de 1 pouce, un bâton à feu. Ce type de canon se présentait sous la forme d'un petit tube métallique monté sur un support en bois permettant de le maintenir sous le bras. Le tube était chargé par la bouche, avec la poudre, puis un projectile tel qu'une

Fig. 10 - Évocation de tir avec une pièce d'artillerie portative de type haquebute à croc, depuis une fenêtre. Dans le cas de la porte de Rosny, l'ouverture de tir, seulement large de 8 cm, était munie d'une barre métallique horizontale sur laquelle reposait le crochet de l'arme. © B. Bouet-Langlois (SRA Île-de-France).

balle en plomb ou en pierre, mais aussi de carreaux d'arbalètes. La mise à feu s'effectuait par un morceau de métal rougi dans un braséro que l'on présentait à l'extrémité de la culasse, sur un canal rempli de poudre et débouchant sur un orifice nommé lumière. Bien qu'il s'agisse d'une pièce portative, celle-ci n'était pas épaulable en raison de son système de mise à feu et de la violence du recul. Pour faciliter le pointage et permettre l'absorption du recul assez brutal, un crochet ajusté sous le tube permettait de positionner l'arme sur une barre d'appui métallique transversale, la broche, fixée dans les murs latéraux de l'embrasure. Il s'agissait également d'un dispositif qui soulageait le servant du poids de l'arme et la stabilisait. Ce type de bâton à feu est connu sous le nom d'haquebute à croc (information Nicolas Faucherre ; fig. 10). Le rechargement de la pièce, assez long puisque nécessitant le refroidissement de la culasse, s'effectuait probablement dans la salle basse, à l'abri des tirs ennemis (MESQUI 1993, p. 310) pendant qu'un archer pouvait utiliser une arme de jet classique.

Malgré l'imprécision du vocabulaire médiéval en matière de pièces d'artillerie et la confusion des termes, les indications fournies par le « Chouquet » permettent également d'envisager le type de pièces d'artillerie utilisées pour la défense de la ville. Le rôle des pièces à main, escopettes, veuglaires, haquebutes à crocs, ou couleuvrines, paraît être de premier ordre au vu du nombre important de petites canonnières, au moins vingt à vingt-quatre, édifiées sur l'ensemble de l'enceinte. Facilement transportables d'un point à l'autre de la fortification et d'un prix relativement modeste, de telles pièces étaient particulièrement adaptées à sa défense. Ainsi, entre 1419 et 1435, ce sont au moins dix « couleuvrines » qui sont répertoriées dans nos livres de compte (LAVALL 1997, p. 88-98). Cependant, ce nombre est approximatif et ne peut se comprendre que sur la période renseignée, car il est probable qu'une partie de la commande de pièces n'eut lieu qu'après l'achèvement des travaux.

Quant à la présence de pièces plus lourdes, elle est sujette à discussion. En effet, si nos livres de comptes font mention d'un « gros canon » doté de deux essieux et de roues acheté en 1421 par la commune, nous ne savons ce qu'il faut entendre par « gros » canon. Peut-être s'agissait-il d'une bombarde, pièce de calibre important et généralement

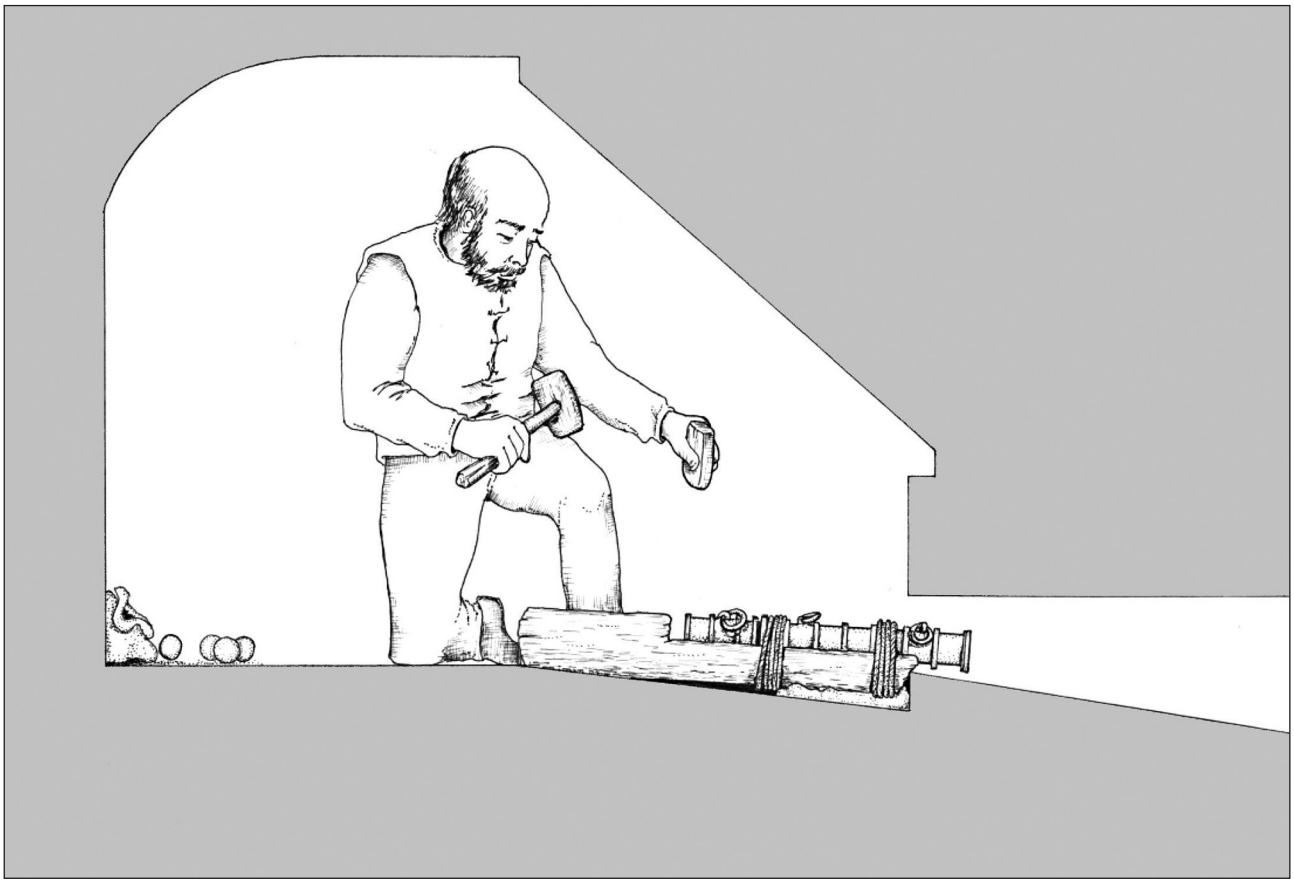

Fig. 11 - Évocation de mise en batterie d'un veuglaire dans la canonnière à la française de la tour nord de la porte de Rosny. © B. Bouet-Langlois (SRA Île-de-France).

destinée aux sièges, ce qui démontrerait que la commune disposait d'une artillerie de campagne. Cependant, deux canons cités par le « Chouquet » en 1433 peuvent être considérées comme des pièces lourdes : une couleuvrine disposée sur un tréteau, c'est-à-dire une pièce fixe (*Comptes de l'extraordinaire…,* f° 35), et une couleuvrine à « sept chambres » (*ibid.*, f°32). Ces différentes pièces sont servies, du moins pour certaines d'entre elles, par des canonniers que l'on peut qualifier « d'experts gagés par la commune » (LAVALL 1997, p. 89) et qui sont pris en charge par cette dernière pour leurs besoins les plus triviaux. Par exemple, lorsque les troupes de Charles VII se firent pressantes en juillet 1421, le miseur-receveur de la commune déboursa huit sous « pour despence faite en pain et en vin aux canonniers quand lassault fut fait du prestre » (GRAVE 1896, p. 18). Preuve de la défiance qu'on manifeste vis-à-vis du nouvel armement, ces différentes pièces d'artillerie donnèrent lieu au versement d'une « prime de risque ». Ainsi, en août 1421, le même miseur-receveur versait huit sous « à Martin le canonnier quant il essaya le canon de la tour du marché aux Pourceaux sur commandement du maire » (LAVALL 1997, p. 90).

Le « Chouquet » mentionne à plusieurs reprises des déplacements de pièces d'artillerie, par exemple celui du « gros canon de la tour de haulte bruyère osté et mis en la Porte de Rosny » en 1430. Ce déplacement confirme que la commune ne disposait pas d'assez de pièces pour défendre l'intégralité du périmètre de son enceinte. Les canons les plus imposants étaient ainsi installés sur les différents points fortifiés en fonction des directions des assauts effectifs ou bien plus souvent présumés. On peut supposer que le parc d'artillerie communal était essentiellement composé de pièces aisément transportables vers le secteur potentiellement menacé de l'enceinte. Pour sa part, la multiplication des embrasures de tir correspond à la volonté de multiplier les angles et possibilités de tir. Il semble ainsi que le nombre de canonnières aménagées dans la fortification ne reflète pas réellement le nombre de pièces d'artillerie qui y sont servies. Aussi, peut-on douter que dans le cas de la porte de Rosny la commune ait effectivement engagé des frais pour l'équiper de douze à seize coûteuses pièces d'artillerie, et cela d'autant plus que les pièces placées au sommet des tours ne permettaient pas la mise en œuvre de tirs fichants pour la défense rapprochée du fossé. Dans ce cas, et à l'intérieur d'un même ouvrage défensif, il est probable que les pièces n'étaient pas pré-positionnées, mais plutôt transférées d'une ouverture de tir à l'autre au fur et à mesure des déplacements de l'ennemi. Il est d'ailleurs peu probable que la commune ait opté pour l'achat de douze à seize pièces immobiles qui offrent des possibilités relativement limitées. Enfin, au sein de cette fortification, comme dans les autres, des pièces légères « enfustées » montées sur un affût de bois adapté équipé ou non de roues côtoyaient des pièces légères et portatives.

La troisième canonnière, dite à la française, se présentait comme un espace individualisé spécifiquement structuré pour la mise en batterie d'un canon, et cela à la différence des canonnières anglaises ouvertes sur la salle basse et permettant l'usage d'armes de jet traditionnelles. Effectivement, cette canonnière était isolée par un mur et probablement par une porte qui protégeaient les occupants de la salle des risques d'explosions de la pièce d'artillerie et des fumées toxiques dont l'évacuation n'était prévue par aucun dispositif de ventilation. Qui plus est, les soldats et les stocks de poudre de la salle basse étaient protégés de la pénétration des projectiles adverses. Il s'agit là d'un type de plan élaboré apparu durant le troisième quart du XVe s. (MESQUI 1993, p. 311), ce qui explique l'absence de mention dans le « Chouquet ». L'absence de conduit d'évacuation des fumées toxiques, dispositif qui n'apparut qu'à l'extrême fin du siècle, est un indice probant pour une datation précoce. L'aménagement de cette canonnière ayant nécessité de considérables travaux d'excavation du mur de la tour, donc des moyens financiers importants, il est tentant de faire référence à la lutte qui, de 1468 à 1477, opposa le roi Louis XI au duc de Bourgogne. D'ailleurs, en 1472, l'offensive de Charles le Téméraire en Picardie ne fut stoppée qu'à Beauvais, c'est-à-dire à seulement deux jours de marche de Mantes. On ne sait pas si d'autre canonnières à la française furent aménagées par ailleurs à Mantes.

L'ouverture de tir étant presque de plain-pied avec le sol, la pièce d'artillerie prévue pour cette canonnière devait être posée sur le sol. Il pourrait s'agir d'un petit veuglaire, c'est-à-dire une pièce de calibre moyen semi-portative (information Antoine Leduc, Département de l'artillerie du Musée de l'Armée, Hôtel des Invalides, Paris ; fig. 11). Les veuglaires étaient constitués d'une série de tiges de fer, forgées ensemble pour former un cylindre, renforcées de manchons annulaires et d'anneaux ayant pour fonction non seulement de rigidifier l'ensem-

ble, mais aussi de permettre d'encastrer le tube sur son affût dans des rainures qui y avaient été pratiquées. Le tube était équipé de plusieurs anneaux de manutention. Le veuglaire était chargé par une culasse mobile munie d'un ou deux anneaux de manutention et chargée de poudre. L'affût était façonné dans une seule pièce de bois sur laquelle le tube était maintenu par des cordages, tandis qu'un logement était pratiqué dans la partie médiane pour permettre l'insertion d'une boîte-culasse amovible et d'un coin de bois destiné à la caler contre la partie arrière du tube. Le poids des plus petits veuglaires s'établissait à environ 150 kg pour le tir de projectiles de 1,5 kg. Dans notre cas, le poids de la pièce et les frottements sur le sol étaient suffisants pour limiter le recul, ce qui explique l'absence de dispositif d'absorption dans les murs (MESQUI 1993, p. 313). Les projectiles étaient des boulets en pierre, en fer ou en plomb. Le veuglaire ne disposait d'aucun dispositif de visée, le pointage s'effectuant au moyen de leviers et de cales. D'ailleurs, la canonnière à la française de la porte de Rosny ne présentait pas de fente de visée. À la différence des bâtons à feu, le veuglaire pouvait pratiquer des tirs répétés en interchangeant régulièrement sa boîte-culasse. De plus, la plongée de l'orifice de tir permettait d'incliner le veuglaire vers le fossé afin de pratiquer le tir en négatif, technique rendue possible en raison de la boîte-culasse qui maintenait le projectile en place (FAUCHERRE 1988, p. 14). Enfin, la largeur de l'ouverture de tir (17 cm) permet d'envisager l'utilisation d'un veuglaire d'une quinzaine de centimètres.

Les propositions chronologiques relatives aux types d'armes mises en batterie coïncident avec les observations architecturales. Positionnées en partie basse de la tour, ces trois canonnières étaient des ouvertures de tir spécialisées dans la défense rapprochée, c'est-à-dire couvrant les fossés au moment de la phase finale de l'approche des assaillants et de l'échelade. Ainsi la canonnière du flanc sud battait le secteur situé sous le tablier du pont-levis et le pied de la tour sud. On peut raisonnablement supposer que des feux de battements réciproques étaient possibles depuis une canonnière aménagée en vis-à-vis dans la salle basse de la tour sud. La canonnière du flanc nord-ouest et la canonnière à la française permettaient des tirs battant les fossés en direction de la tour des Hautes Bruyères, peut-être vers une fausse-braie, c'est-à-dire un terre-plein aménagé au pied de l'escarpe de la courtine et soutenu par un mur extérieur, pour protéger la base des remparts contre les projectiles et la pose d'échelles par l'assaillant. Aucune ouverture de visée n'étant aménagée dans la canonnière à la française, le tir s'effectuait au hasard lorsque les assaillants étaient massés au pied des courtines et que la précision n'avait guère d'importance.

Enfin, il convient de rappeler que l'enceinte de Mantes conserve encore aujourd'hui un ouvrage spécifiquement conçu pour la mise en œuvre de l'artillerie : la tour Saint-Martin édifiée en 1446 pour le renforcement de la porte du même nom. Cet ouvrage est composé de trois niveaux de canonnières, celles conservées étant classiquement aménagées sur le modèle de l'archère-canonnière (FAUCHERRE 2000). Pour sa part, la tour Grise édifiée à proximité de la porte Chant-à-l'Oie, et détruite en 1961, présentait apparemment des dispositions similaires à la tour Saint-Martin (GOJARD 1961, fig. 9).

CONCLUSION

La confrontation de l'observation des vestiges de la porte de Rosny, examen malheureusement rapide en raison du risque d'effondrement, avec des informations iconographiques et la rare opportunité de bénéficier de l'étude analytique du « Chouquet », livre de compte particulier des travaux de fortifications menés par l'occupant anglais de 1429 à 1435, a donc permis de restituer la physionomie générale de la porte et de quelques-uns de ses aménagements intérieurs.

Durant le XVe s., la défense de la porte, point vulnérable de l'enceinte par excellence, fut renforcée à au moins deux reprises. Tout d'abord, à l'époque des campagnes militaires de Jeanne d'Arc, vers 1430, les anciennes archères furent aménagées en canonnières, au moins douze pour l'ensemble de la porte. Deux de ces canonnières destinées à l'usage d'armes de petit calibre ont été retrouvées en 1998. L'ouverture de tir de l'une d'entre elles était munie d'une broche pour le calage d'une pièce d'artillerie portative, en l'occurrence une haquebute à croc. Il s'agit là d'un vestige exceptionnel car distinct des archères-canonnières classiques, et de plus précisément mentionné par le « Chouquet ». D'autre part, les mentions de déplacements de pièces d'artillerie permettent de restituer la gestion tactique du parc de pièces portatives ou semi-portatives, lesquelles étaient déplacées et positionnées en différents points de l'enceinte ou du même ouvrage défensif, et ce en fonction de la menace réelle ou supposée.

Plus tard, probablement dans les années 1470, lors du conflit entre Louis XI et Charles le Téméraire, une troisième canonnière dite à la française fut aménagée dans la tour nord de la porte. Il s'agit d'un dispositif plus moderne présentant un plan à double ébrasement en X pour un positionnement plus efficace de la bouche à feu, peut-être un veuglaire posé au sol. Cette canonnière laisse également transparaître des préoccupations de sécurité puisqu'elle était isolée par un mur et probablement une porte ; les occupants de la salle basse étaient protégés en cas d'explosion du canon et n'inhalaient pas ses fumées toxiques. Néanmoins nous ne savons pas si d'autres canonnières à la française furent aménagées à la porte de Rosny ou dans le reste de l'enceinte.

Pour l'Île-de-France, région où la majeure partie des fortifications urbaines a été arasée, il s'agit de vestiges exceptionnels de fortifications royales qui, au sein du même ensemble architectural, témoignent d'un demi-siècle d'expérimentations pour créer des espaces spécialisés, pour adapter un ouvrage fortifié préexistant au développement de l'artillerie à poudre et à l'utilisation du boulet métallique. L'importance des travaux de fortification effectués à Mantes au XVe s. prouve qu'à la demande des autorités royales, anglaise puis française, la commune mobilisa efficacement et rapidement ses ressources pour renforcer ses défenses et faire face aux menaces militaires de l'époque.

Enfin, le « Chouquet » se présente comme un document capital pour la compréhension de « l'occupation anglaise » de Mantes, et renseigne précisément sur le système fiscal délégué par l'autorité Lancastre à la commune pour financer ces chantiers. Tous les travaux effectués sur l'ensemble de l'enceinte y sont précisément répertoriés, décrits et chiffrés, ce qui constitue un témoignage exceptionnel sur les chantiers mis en œuvre en cette période de transition de l'architecture militaire.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BRESSON L. (2000) – *Mantes-la-Jolie, Limay, Yvelines*, Atlas historique des villes de France, Paris, CNRS Éditions.

Cadastre napoléonien (1810) – *Section B du Midi, section A2 du Nord.*

CHASTILLON C. (1641) – La petite ville de Mantes, dans : *Topographie française ou représentation de plusieurs villes, bourgs, châteaux, maisons de plaisance, remises et vestiges d'antiquité du royaume de France*, Paris, J. Boisseau.

Comptes de l'extraordinaire et dépenses engagées pour l'entretien des fortifications, dit « Chouquet » 1429 à 1435, Archives communales de Mantes-la-Jolie, série Finances et Contributions, CC 25.

Comptes des fermes extraordinaires du 1er avril 1434 au 31 octobre 1435, Archives communales de Mantes-la-Jolie, série Finances et Contributions, CC 26.

CURRY A. (2000) – Bourgeois et soldats dans la ville de Mantes pendant l'occupation anglaise de 1419 à 1449, dans : *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge, Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, p. 175-184.

DUFAŸ B. (2000) – De Charlemagne à Henri IV, l'essor d'une ville médiévale, dans : *Mantes médiévale la collégiale au cœur de la ville*, Paris, Somogy, p. 24-41.

DUPONT-FERRIER G. (1964) – *Gallia Regia ou État des officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*, tomes IV/VI, Paris, Imprimerie nationale.

FAUCHERRE N. (1986) – *Places fortes bastion du pouvoir*, Paris, Rempart, coll. Patrimoine vivant.

FAUCHERRE N. (1988) – Un exemple d'adaptation précoce de l'artillerie dans le domaine royal : les archères-canonnières de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés 1358-1366. *Le Vieux Saint-Maur*, n° 60, Société historique et archéologique Le Vieux Saint-Maur, p. 11-18.

FAUCHERRE N. (1994) – Le cinquième niveau : des espaces spécialisés pour la défense. *Bulletin Monumental*, tome 152-III, p. 347-350.

FAUCHERRE N. (2000) – La tour Saint-Martin (1446). Un monument emblématique de la présence anglaise à Mantes, dans : *Mantes médiévale, la collégiale au cœur de la ville*. Paris, Somogy, p. 50-53.

GERBER F. (2001) – *Lorsque Henri IV régnait à Mantes (1590-1593)*, Saint-Ouen-l'Aumône, Éditions du Valhermeil.

GOJARD M. (1961) – *La Tour Grise*, Société d'Économie Mixte pour la Construction de Logements Économiques (SEMICLE), Archives municipales de Mantes-la-Jolie.

GRAVE V.-E. (1896) – *Archives municipales de Mantes, ana-*

lyse des registres des comptes de 1381 à 1450. Extrait du *Bulletin historique et philologique*, Paris.

JONES R. (1999) – Les fortifications dans la Normandie des Lancastre, 1417-1450, dans : *La Normandie dans la guerre de Cent Ans 1346-1450,* Genève, Milan, Skira, p. 111-115.

JOUET R. (1999) – La fidélité à la France à l'épreuve de l'occupation anglaise (1417-1450), dans : *La Normandie dans la guerre de Cent Ans, 1346-1450*, Genève, Milan, Skira, p. 51-53.

LACHIVER M. (1971) – *Histoire de Mantes et du Mantois à travers les Chroniques et Mémoires des origines à 1792,* Meulan.

LAVALL D. (1997) – *Mantes et ses défenses à l'heure de l'occupation anglaise (1419-1449),* Mémoire de maîtrise, Université de Paris X, Département d'histoire, Nanterre.

LAVALL D. (2000) – Entre réfection et aménagement : l'enceinte de Mantes sous la domination anglaise, dans : *Mantes médiévale, la collégiale au cœur de la ville*, Paris, Somogy, p. 42-44.

MERIAN M. (1657) – Mante, dans : *Topographiae Galliae oder Beschreibung und Contrafaitüng deß mächtigen Königreichs Franckreich*. Frankfurt, Caspar Merian.

MESQUI J. (1993) – *Châteaux et enceintes de la France médiévale, de la défense à la résidence, 2 : la résidence et les éléments d'architecture*. Paris, Picard, Coll. Grands Manuels.

Plan de dîmage des chanoines (1622) – Plan manuscrit, Archives départementales des Yvelines, J 285.

Plan général de la ville de Mantes avec ses nouveaux ponts et leurs abords (v. 1756-1765) – pl. XX, bibliothèque Georges Duhamel de Mantes-la-Jolie.

Plan manuscrit des fortifications de Mantes (XVIe s.) – Archives nationales, AN III Seine-et-Oise 418.

PIOZZOLI C. (1998) – *Mantes-la-Jolie, Place de la République, Porte de Rosny, Yvelines, site 78 018 006*, rapport d'évaluation archéologique, août 1998, SRA Île-de-France – AFAN.

ROUSSELLE M.-R. (1962) – Notes sur la mise au jour des vestiges de l'ancienne tour Grise à Mantes, dans : *Le Mantois*, *Bulletin de la Société Les Amis du Mantois*, n° 13, p. 36-39.

SAINTIER E. (1925) – *Les fortifications de Mantes, depuis l'origine jusqu'au XVIIIe s.*, Montligeon, Imprimerie de Montligeon.

David LAVALL
Ministère de l'Éducation nationale,
Académie de Versailles
bd.lavall@webmails.com

Christian PIOZZOLI
Service régional de l'archéologie d'Île-de-France
christian.piozzoli@culture.fr

Revue archéologique d'Île-de-France, numéro 2 – 2009

Table des matières

P. BRUNET, J.-G. PARIAT, R. COTTIAUX avec la collaboration de M.-F. ANDRÉ, Sépultures et céramiques du Bronze ancien à Meaux « Route de Varreddes/Chemin de Flandre » (Seine-et-Marne) ..... p. 3

G. DURBET, R. NALLIER, Le tumulus d'Alfort à Maisons-Alfort (Val-de-Marne) : un monument funéraire remarquable du Bronze ancien à la confluence de la Seine et de la Marne ? ..... p. 23

R. NALLIER, P. HUARD, D. HADJOUIS, Une fosse polylobée du Bronze final IIb-IIIa à Villejuif, « Les Hautes Bruyères » (Val-de-Marne) ..... p. 33

B. BOUET-LANGLOIS, Nouveaux dépôts de haches à talon en Île-de-France. Observations macroscopiques, techniques et typologiques ..... p. 65

J.-M. SÉGUIER, Un ensemble de céramique domestique du IVe s. av. J.-C. à Compans, « Le Poteau du Mesnil » (Seine-et-Marne) ..... p. 89

Y. LE BÉCHENNEC, « Une lance sonore » dans la nécropole gauloise de Bobigny (Seine-Saint-Denis) ..... p. 101

E. du BOUËTIEZ, H. ERISTOV, Peintures murales gallo-romaines à Vanves (Hauts-de-Seine) ..... p. 107

J.-M. SÉGUIER, G. AUXIETTE, P. BERTIN, F. PILON, La ferme et les stèles gallo-romaines du « Port aux Pierres » à Saint-Sauveur-lès-Bray (Seine-et-Marne) ..... p. 147

R. LABARRE, L'aqueduc de Lutèce : une nouvelle approche ..... p. 171

S. ARDOUIN avec la collaboration de B. DELOUMEAUX, Les bassins et ouvrages d'art de l'aqueduc antique de Lutèce ..... p. 181

F. MORET-AUGER, Un denier inédit ou hybride de l'empereur Hadrien pour Antonin le Pieux César (Souzy-la-Briche – Essonne) ..... p. 193

A. BOURROUILH, Habitat et système agraire au premier Moyen Âge. Vers une modélisation dynamique des interactions société / milieu à partir de sites de Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne) ..... p. 195

C. BUQUET-MARCON, Architecture de tombes du haut Moyen Âge, des contenants en question à Saint-Pierre-du-Perray (Essonne) ..... p. 211

A. LEFÈVRE, La céramique du début du Moyen Âge (XIe- XIIe s.) du sud des Yvelines : les sites de Bullion (rue de Noncienne) et Sonchamp (déviation de la route nationale 10) ..... p. 221

C. CLAUDE, Panorama des productions céramiques médiévales en pâte rouge de Dourdan (Essonne) ..... p. 235

D. CHAOUI-DERIEUX, J.-F. GORET, L'exploitation artisanale des côtes de grands herbivores à travers les plaques ornementales des coffrets et les peignes en Île-de-France (IXe-XIIIe s.) ..... p. 253

D. LAVALL, C. PIOZZOLI, Les vestiges de la porte de Rosny de Mantes-la-Jolie (Yvelines) : lecture comparée des vestiges souterrains et du « Chouquet », livre de comptes des fortifications durant « l'occupation anglaise » ..... p. 273

P. BROUTIN avec la collaboration de M. BELARBI et M. HOUDAYER, « De grès ou de force », les carrières de grès sur le plateau de Sénart ..... p. 291

J.-Y. DUFOUR, Une remise pour la chasse au lieu-dit « La Vignolle » à Roissy-en-France (Val-d'Oise) ..... p. 305

Mémoires de diplômes universitaires soutenus en 2007/2008 portant sur l'Île-de-France ..... p. 327

Prix : 18 €